



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON  
  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux-mille-vingt-cinq et le 17 mars, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mars 2025.

**Présents** : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

**Absents ayant donné procuration** : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan, BORGNA Eric à HECTOR France

**Secrétaire de séance** : HECTOR France

Ouverture de séance à 18h00

**DEL 2025-08 Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) – Budget annexe Eau et assainissement**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération 2022-44 du 27 juillet 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** l'avis de la commission des Finances du 27 janvier 2025 ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Eau et Assainissement de la Commune de Ventavon ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Eau et Assainissement ;

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 005-210501789-20250317-2025\_08TER-BF



Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du Conseil Municipal

**Le Maire,**

**Juan MORENO**

